

Lyon, le 2 octobre 2023

Convocation Assemblée Générale Ligue Auvergne-Rhône-Alpes tennis de table Samedi 28 octobre 2023 à Montrond-les-Bains (42)

Organisée par le club de Montrond-les-Bains

Lieu : Atelier du Rival, 20 rue du Rival, 42210 Montrond-les-Bains

Conformément aux statuts en vigueur :

Article 5.4 Obligation aux clubs régionaux d'assister à l'AG de ligue. La qualification de « club régional » sera acquise pour tout club ayant une ou plusieurs équipes en championnat national et/ou régional durant la saison qui servira de référence pour le calcul des voix de l'A.G. L'association sportive concernée envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet par le club. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association sportive auquel il aura été remis un pouvoir signé en bonne et due forme. A défaut, une pénalité calculée par voix et votée par le Conseil de Ligue chaque saison sera appliquée.

Le nombre de voix sera établi sur la base du nombre de licences au 24 mai 2023. La liste détaillée est publiée sur le site de la ligue : <https://www.laura-tt.fr/assemblee-generale/>

Les associations ayant des équipes en championnat régional et/ou national en 2023/2024, première ou seconde phase, sont tenues d'assister à l'AG. **Pour ces clubs en obligation qui n'auraient pas assisté à l'une des 2 Assemblées Générales de la saison 23/24, une pénalité de 25 euros par voix sera appliquée.** Bien entendu, toutes les associations sont les bienvenues à cette AG y compris celles-ci qui ne sont pas en obligation de présence.

13h 45 : ouverture de la salle

14h 00 : pointage des clubs

14h 30 : début de l'AG

17h 00 : fin théorique de l'AG et pot de l'amitié

Ordre du jour :

1. Accueil du club de Montrond-les-Bains + allocutions les élus et personnalités présents
2. Allocution du Président de la Ligue
3. Approbation du compte rendu de l'AG du 24 juin 2023
4. Présentation du compte d'exploitation et du bilan financier au 30 juin 2023
 - * Lecture du rapport de l'expert-comptable M. Pierre KARPEL (société Pyramide Conseil)
 - * Vote sur l'approbation des comptes
 - * Vote sur l'affectation du résultat
 - * Vote du quitus au trésorier
5. Remise des mérites régionaux Or, Argent et Bronze + récompenses diverses
6. Vote candidatures au conseil de ligue (1 place réservée à un médecin)
7. Questions diverses (transmises dans le délai imparti)

Pièces jointes :

- [Le compte rendu de l'A.G. du 24 juin 2023](#)
- [Le bilan comptable de la saison 2022-2023](#)
- [La fiche de candidature au conseil de ligue](#)
- [Le modèle de procuration](#)
- [La fiche à retourner pour les questions diverses](#)